ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 30991

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la demande formulée par le syndicat hippique boulonnais de faire intégrer l'élevage du cheval de trait dans le paysage de la politique agricole commune. Cette démarche vise à faire accéder l'élevage du cheval de trait aux fonds européens. La filière trait participe à l'entretien du paysage national, à l'animation et au maintien du tissu rural. Dans cette perspective, la race boulonnaise est pleinement concernée et il souhaiterait en conséquence connaître les intentions de son ministère quant à la suite qu'il entend réserver à cette demande qui permettrait une réelle reconnaissance du statut agricole et inciterait nos éleveurs à professionnaliser davantage la production.

Texte de la réponse

L'insertion de la production du cheval de trait dans la politique agricole commune est d'actualité. Une telle mesure permettrait de répondre aux préoccupations des professionnels de cette filière. Un travail est actuellement conduit en concertation avec les organisations professionnelles et plus particulièrement France Trait afin de concevoir et définir les modalités de cette mesure. Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, l'objectif est de réorienter les aides du 1er pilier au profit des systèmes de production durables. Les productions animales à l'herbe sont à ce titre prioritaires. Dans les projets de règlements actuellement en discussion, la Commission a ouvert aux États membres la possibilité de réorienter les soutiens sous des conditions à définir pour certains territoires ou certaines pratiques. À ce stade, deux voies sont envisagées : d'une part l'utilisation de l'article 68 en vue d'une aide spécifique à certaines productions, d'autre part une nouvelle répartition des soutiens découplés. Ces dispositifs restent encore à négocier dans leurs modalités. La priorité pour les prochaines semaines sera d'obtenir des mécanismes communautaires qui nous permettront ensuite de mettre en place un véritable soutien à ces filières animales. Le calendrier est désormais serré. L'ambition de la Présidence française était de parvenir à un accord politique pour le Conseil des ministres de l'agriculture qui s'est tenu le 19 novembre 2008. Il appartient maintenant d'arrêter les dispositifs en France. Ils seront notifiés à la Commission avant le 1er août 2009 pour une application en 2010.

Données clés

Auteur : M. Michel Lefait
Circonscription : Pas-de-Calais (8e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30991
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8095

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE30991

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10397